Compte rendu de la réunion du conseil municipal **du 18 décembre 2023 à 18 heures** salle des cérémonies, sous la présidence de Jean- Luc BONNET, Maire.

Etaient présents : CHAFFAUT Dina, DECHERF Henri, ROUX Philippe, CASTAGNETTO Alain, ESCAFFRE Jean-Pierre, ARNAUD Sylvie, LEROUX Ludivine, MONTBARBON Sylvie, SERRANO Marie Josée, SERRAT Kévin.

Absents excusés : CANASTREIRO Laurence représentée par Marie Josée SERRANO
BOLAY Daniel représenté par Henri DECHERF

Secrétaire de séance : CHAFFAUT Dina

Le Conseil Municipal a approuvé le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 novembre 2023.

ORDRE DU JOUR :

1) **Fixation des tarifs publics 2024**

Monsieur le Maire présente aux membres présents son projet de révision des tarifs publics pour l'année 2024.
Le Conseil Municipal, après avoir écouté l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré approuve les tarifs publics qui seront applicables à partir du 1er janvier 2024 suivant le tableau joint.

2) **Subvention exceptionnelle à l'Association « la récré vinsoise »**

Monsieur le maire explique que dans le cadre de l'organisation du marché communal de Noël, l'association « la récré vinsoise » a réglé la dépense pour les promenades à poney à la place de la commune.
Afin de régulariser cette dépense d'un montant de 120.00€, Monsieur le Maire propose de verser cette somme sous la forme d'une subvention exceptionnelle.
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle de 120.00€ à l'association « la récré vinsoise ».

3) **Acquisition des parcelles section D 248/249**

Par délibération N°2023-028 du 3 juillet dernier, le Conseil Municipal a approuvé l'acquisition des parcelles de terrains situées en zone AR du plan local d'urbanisme, section D n° : 248/249/906 appartenant à Monsieur AUDIBERT Michel.
L'origine de la parcelle n° 906 n'ayant pas été trouvé par le notaire, il convient de la retirer de cette acquisition.
Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité approuve le retrait de cette parcelle.

4) **Convention cadre 2024/2026 proposée par le Centre de Gestion**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités territoriales et aux établissements publics du Var d'adhérer, par convention au dispositif de gestion des signalements de situation de violence, discrimination, sexisme, harcèlement moral et harcèlement sexuel.
Après avoir pris connaissances des termes de cette convention, le Conseil Municipal à l'unanimité, ne souhaite pas y adhérer.

5) Convention de servitude de tréfonds avec la Sté BORALEX

Monsieur le Maire explique aux membres présents que la Société BORALEX qui a pour objet le développement, la réalisation et l'exploitation de parcs solaires, envisage de construire et d'exploiter un parc solaire sur des terrains privés jouxtant la voie du « vallon des Vargonnes » et faisant partie du domaine public de la commune.
En cas de réalisation du parc solaire, une partie de la voie devra contenir en sous-sol des câbles appartenant au réseau électrique du parc et destinés à transporter l'énergie électrique produite par le parc au poste de livraison de stockage d'électricité.
La Société BORALEX souhaite se voir consentir à cette fin, par la commune, une convention l'autorisant à bénéficier d'un droit de passage en sous-sol (tréfonds) des câbles appartenant au réseau électrique du parc.
Avant d'approuver cette convention, Monsieur le Maire propose de demander à la Société BORALEX de fournir un tracé précis sur le domaine du câblage nécessaire.

6) Demande subvention au titre de la DETR et DSIL 2024

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 novembre dernier, il avait été décidé de présenter des dossiers de demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR et DSIL 2024.
Monsieur le Maire propose d'inscrire les dossiers suivants au titre de la DETR ou DSIL :
- Mise en sécurité du carrefour du chemin des Adrechs pour une dépense de 14 780.00 € HT
- Création d'un parking (rue de la Vierge) pour une dépense de 18 137.00€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité approuve le projet de ces travaux, son plan de financement et la demande de subvention auprès de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire
Jean-Luc BONNET

MAIRIE DE VINS-sur-CARAMY
83170